

## **TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)**

**Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'évaluation  
externe intermédiaire de la première année**

**Projet mis en œuvre par l'Association INSAF avec l'appui de  
la Fondation de France**

**« Autonomisation socio-économique des femmes affectées  
par le séisme**

**D'Al Haouz à travers la création d'activités génératrices de  
revenus »**

## 1. Contexte

Le séisme survenu au Maroc en septembre 2023 a profondément affecté les provinces du Haut Atlas, notamment la province d'Al Haouz. Au-delà des pertes humaines et des destructions d'infrastructures, cette catastrophe a fortement fragilisé les moyens d'existence des populations rurales, en particulier ceux des femmes, dont une grande partie dépendait d'activités agricoles, d'élevage ou d'activités économiques informelles.

Dans les douars touchés, de nombreuses femmes ont perdu leur cheptel, leurs équipements de production ou leurs sources habituelles de revenus. Cette situation a accentué leur vulnérabilité économique et sociale, limitant leur capacité à participer activement au processus de reconstruction de leurs communautés.

Depuis plusieurs années, l'Association INSAF œuvre en faveur de l'autonomisation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité à travers des programmes intégrés combinant accompagnement social, développement des compétences, insertion économique et plaidoyer pour les droits des femmes.

Dans ce contexte, avec l'appui de la Fondation de France, l'Association INSAF met en œuvre le projet « Autonomisation socio-économique des femmes affectées par le séisme d'Al Haouz à travers la création d'activités génératrices de revenus ».

Ce projet s'inscrit dans les initiatives de relèvement et de reconstruction post-séisme soutenues par la Fondation de France. Il vise à favoriser l'autonomisation socio-économique de femmes rurales touchées par le séisme, en situation de vulnérabilité économique et sociale, souvent faiblement scolarisées ou en situation d'analphabétisme, à travers le renforcement de leurs capacités techniques, entrepreneuriales et psychosociales, ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus adaptées au contexte local.

Le projet intervient principalement dans les douars El Makhzen et Aït Ayoub, au profit de 50 femmes particulièrement affectées par le séisme

Deux filières économiques ont été retenues à l'issue d'un diagnostic participatif réalisé avec les bénéficiaires et les partenaires techniques :

- L'élevage caprin, concernant 32 bénéficiaires ;
- L'apiculture, concernant 18 bénéficiaires.

La stratégie d'intervention repose sur une approche intégrée articulée autour de plusieurs composantes complémentaires :

- Identification participative des besoins ;
- Renforcement des compétences entrepreneuriales ;
- Formations techniques spécialisées ;

- Accompagnement psychosocial ;
- Élaboration de plans d'affaires ;
- Accompagnement à la création des AGR ;
- Mentorat ;
- Visites d'échanges d'expériences ;
- Accompagnement technique de proximité ;
- Suivi post-crédation des AGR.

Durant la première année de mise en œuvre, les principales activités prévues ont été réalisées conformément au calendrier du projet.

Les bénéficiaires ont notamment participé à des formations en entrepreneuriat, en compétences transversales, en élevage caprin et en apiculture, ainsi qu'à des séances d'accompagnement psychosocial destinées à renforcer leur confiance en elles, leur capacité de prise de décision et leur résilience.

Au cours du premier semestre 2026, une étape majeure du projet a été franchie avec la distribution effective des kits de démarrage des activités génératrices de revenus, comprenant :

- 132 caprins distribués aux 32 bénéficiaires de la filière élevage (dont 4 boucs) et 26 petites chèvres ;
- 90 ruches pleines ainsi que le matériel apicole nécessaire distribués aux 18 bénéficiaires de la filière apiculture.

Le projet est ainsi entré dans une phase opérationnelle durant laquelle les bénéficiaires développent progressivement leurs activités économiques avec l'appui technique d'INSAF et de ses partenaires.

Après une première année consacrée principalement à la préparation des bénéficiaires, au renforcement de leurs capacités, à l'accompagnement psychosocial et à la mise en place des activités génératrices de revenus, le projet entre désormais dans une phase de consolidation et de développement des activités économiques.

Conformément à la stratégie de déploiement progressive du projet, la première année a concerné une première cohorte de 50 bénéficiaires, accompagnées dans le développement de deux filières prioritaires : l'élevage caprin et l'apiculture.

La présente évaluation portera sur cette première cohorte et visera à apprécier les premiers résultats obtenus à ce stade de mise en œuvre.

Cette étape constitue une opportunité pour apprécier la qualité des interventions réalisées, vérifier l'atteinte des premiers résultats attendus et identifier les ajustements nécessaires pour optimiser la poursuite du projet.

## **2. Présentation synthétique du projet**

<b>Intitulé</b>	<b>Description</b>
Projet	Autonomisation socio-économique des femmes affectées par le séisme d'Al Haouz à travers la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)
Porteur	Association INSAF
Partenaire financier	Fondation de France (FDF)
Zone d'intervention	Province d'Al Haouz (douars El Makhzen et Aït Ayoub)
Public cible	50 femmes affectées par le séisme
Filières développées	Élevage caprin et apiculture
Durée de l'évaluation	Mi-juillet à Mi-septembre 2026
Type d'évaluation	Évaluation externe intermédiaire de la première année de mise en œuvre

## **3. Justification de l'évaluation**

La présente évaluation intervient à un moment clé de la mise en œuvre du projet. Après une première année consacrée au renforcement des capacités des bénéficiaires, à leur accompagnement psychosocial, à la mise en place des activités génératrices de revenus et à la distribution des moyens de production, le projet entre dans une phase de consolidation et de développement des activités économiques.

Cette étape constitue une opportunité pour apprécier la qualité de la mise en œuvre du projet, analyser les premiers changements observés auprès des bénéficiaires et identifier les ajustements susceptibles de renforcer l'efficacité des interventions au cours des prochaines phases du projet.

L'évaluation permettra d'apprécier les premiers effets de l'accompagnement proposé, notamment en matière de renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales, d'amélioration de la confiance en soi, d'appropriation des activités génératrices de revenus et de développement progressif de l'autonomie économique des bénéficiaires.

Elle analysera également la pertinence de la stratégie d'intervention, la cohérence des différentes composantes du projet, la qualité de l'accompagnement mis en œuvre, ainsi que les facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner la pérennisation des activités génératrices de revenus.

Au-delà de sa fonction d'appréciation, cette évaluation se veut avant tout un outil d'apprentissage et d'aide à la décision. Elle permettra à l'Association INSAF et à la Fondation de France de disposer d'une analyse indépendante des premiers résultats obtenus, de capitaliser les enseignements issus de cette première année de mise en œuvre et d'orienter les adaptations nécessaires afin de renforcer l'impact et la durabilité du projet.

#### **4. Objet de la mission**

La présente mission consiste à réaliser une évaluation externe intermédiaire de la première année de mise en œuvre du projet.

Cette évaluation devra porter sur l'ensemble des composantes du projet et couvrir les cinquante bénéficiaires accompagnées dans le cadre des deux filières économiques (élevage caprin et apiculture).

L'évaluation devra permettre d'apprécier :

- La pertinence des approches retenues ;
- La qualité de la mise en œuvre des activités ;
- L'efficacité des dispositifs de formation et d'accompagnement ;
- Les premiers changements observés auprès des bénéficiaires ;
- Les facteurs favorisant ou limitant les résultats obtenus ;
- Les perspectives de durabilité des activités génératrices de revenus.

La mission devra également produire une analyse critique de la stratégie d'intervention mise en œuvre ainsi qu'une série de recommandations opérationnelles destinées à renforcer l'efficacité et la durabilité du projet.

Par ailleurs, l'évaluation intégrera un exercice de capitalisation des premiers enseignements, visant à documenter les bonnes pratiques, les innovations, les difficultés rencontrées et les principaux apprentissages issus de cette première année de mise en œuvre.

## **5. Objectifs de la mission**

### **5.1 Objectif général**

Évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les premiers effets observés et les perspectives de durabilité du projet après sa première année de mise en œuvre, afin d'alimenter les décisions relatives à la poursuite du projet et d'améliorer la qualité des interventions.

### **5.2 Objectifs spécifiques**

Le cabinet retenu devra notamment :

- Apprécier la pertinence du projet au regard des besoins des femmes affectées par le séisme ;
- Évaluer la cohérence de la stratégie d'intervention avec les objectifs du projet et le contexte territorial ;
- Analyser la qualité de la mise en œuvre des différentes composantes du projet ;
- Apprécier la qualité des formations entrepreneuriales, techniques et psychosociales ;
- Mesurer le niveau d'appropriation des compétences acquises par les bénéficiaires ;
- Évaluer la pertinence des filières économiques retenues (élevage caprin et apiculture) au regard du contexte local ;
- Apprécier les premiers effets du projet sur l'autonomisation économique, sociale et personnelle des bénéficiaires ;
- Analyser le fonctionnement effectif des activités génératrices de revenus mises en place ;
- Identifier les principaux facteurs de réussite ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier les perspectives de pérennisation des AGR et les risques susceptibles d'affecter leur développement ;
- Capitaliser les enseignements issus de cette première année de mise en œuvre ;
- Formuler des recommandations stratégiques, méthodologiques et opérationnelles pour renforcer la qualité des interventions durant les années restantes du projet ;
- Réaliser un benchmark succinct d'initiatives similaires mises en œuvre dans la province d'El Haouz ou dans des contextes comparables, afin d'identifier les bonnes pratiques, les facteurs de réussite et les enseignements utiles pour le projet ;
- Apprécier les perspectives de pérennisation et de répliation de l'approche développée afin d'alimenter la réflexion stratégique d'INSAF sur ses futures interventions dans la région.

## **6. Critères et questions évaluatives**

L'évaluation visera à apprécier de manière globale la mise en œuvre du projet au cours de sa première année. À cette fin, le cabinet analysera les différentes dimensions de l'intervention, notamment sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, son efficacité, les premiers effets observés auprès des bénéficiaires, les perspectives de pérennisation des activités ainsi que les principaux enseignements tirés de cette première année de mise en œuvre.

L'évaluation s'appuiera sur les principaux critères internationalement reconnus du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, adaptés au caractère intermédiaire de la présente mission. Ainsi, le critère d'impact sera abordé à travers l'analyse des premiers résultats et changements observés auprès des bénéficiaires.

Les questions présentées ci-après constituent un cadre d'analyse indicatif. Le cabinet pourra proposer, dans sa note méthodologique, des questions complémentaires qu'il jugera pertinentes au regard des objectifs de la mission.

### **6.1 Pertinence**

L'évaluation analysera dans quelle mesure le projet répond aux besoins des bénéficiaires, au contexte post-séisme et aux priorités du territoire.

Les principales questions évaluatives sont les suivantes :

- Les objectifs du projet demeurent-ils pertinents au regard des besoins des femmes affectées par le séisme ?
- Les critères de sélection des bénéficiaires étaient-ils adaptés ?
- Les filières retenues (élevage caprin et apiculture) correspondent-elles aux besoins, aux capacités et aux opportunités économiques locales ?
- Les formations proposées répondent-elles aux besoins réels des bénéficiaires ?
- Les équipements distribués sont-ils adaptés aux activités développées ?
- L'accompagnement proposé répond-il aux contraintes rencontrées par les bénéficiaires ?
- Les modalités de mise en œuvre sont-elles adaptées au contexte rural des zones d'intervention ?

### **6.2 Cohérence**

Cette analyse portera sur la cohérence interne du projet ainsi que sur sa cohérence avec son environnement institutionnel.

Les questions porteront notamment sur :

- Les différentes composantes du projet sont-elles cohérentes entre elles ?

- Les formations, l'accompagnement psychosocial et l'appui matériel constituent-ils un dispositif intégré et complémentaire ?
- Le projet est-il cohérent avec les politiques publiques de reconstruction et de développement rural ?
- Les partenariats mobilisés apportent-ils une réelle valeur ajoutée ?
- La coordination entre INSAF, les partenaires techniques et les autorités locales est-elle satisfaisante ?
- Les associations locales ont-elles joué le rôle attendu dans l'accompagnement des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il au renforcement de la résilience économique des ménages affectés par le séisme ?

### 6.3 Efficacité

L'évaluation devra apprécier le degré d'atteinte des résultats attendus après la première année de mise en œuvre.

Le cabinet analysera notamment :

- Les activités prévues ont-elles été réalisées conformément aux objectifs ?
- Les bénéficiaires ont-elles acquis les compétences entrepreneuriales nécessaires pour développer leurs AGR de manière autonome et renforcer leur empowerment économique ?
- Les bénéficiaires maîtrisent-elles les compétences techniques liées à leur activité ?
- Les séances d'accompagnement psychosocial ont-elles contribué au renforcement de l'empowerment, de l'émancipation, de la confiance en soi et de la capacité des bénéficiaires à conduire leur projet entrepreneurial ?
- Les business plans élaborés sont-ils compris et utilisés par les bénéficiaires ?
- Les femmes utilisent-elles effectivement les équipements distribués ?
- Les AGR sont-elles effectivement opérationnelles ?
- Les activités de mentorat et de partage d'expériences ont-elles contribué au renforcement des capacités entrepreneuriales et du leadership des bénéficiaires ?
- Les visites d'échanges ont-elles permis un apprentissage concret ?
- Les mécanismes de suivi mis en place par INSAF permettent-ils d'accompagner efficacement les bénéficiaires ?

- Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils conformes aux indicateurs et aux cibles définis dans le cadre logique du projet ?

#### 6.4 Efficience

L'évaluation analysera les modalités de mise en œuvre du projet et l'utilisation des ressources mobilisées.

Les questions porteront notamment sur :

- Les ressources humaines, techniques et financières ont-elles été utilisées de manière efficiente ?
- Le calendrier de mise en œuvre était-il réaliste ?
- Les éventuels retards ont-ils eu un impact sur les résultats ?
- Les procédures d'acquisition des équipements ont-elles permis d'assurer leur qualité ?
- Les moyens mobilisés étaient-ils adaptés aux objectifs poursuivis ?
- Les coûts de mise en œuvre apparaissent-ils cohérents au regard des résultats obtenus ?

#### 6.5 Premiers résultats et changements observés

Compte tenu du caractère intermédiaire de l'évaluation, le cabinet analysera les premiers changements observables auprès des bénéficiaires plutôt que les impacts de long terme.

L'analyse portera notamment sur :

##### *Au niveau individuel*

- Le projet a-t-il contribué au renforcement de l'empowerment, de l'émancipation et de la confiance en soi des bénéficiaires ?
- Les bénéficiaires se sentent-elles davantage en capacité de prendre des initiatives, de faire des choix et de conduire leur projet économique de manière autonome ?
- Les femmes participent-elles davantage aux prises de décision au sein de leur ménage ?
- Les compétences acquises sont-elles mobilisées dans la gestion quotidienne des AGR ?
- Les bénéficiaires se projettent-elles davantage dans une activité économique durable ?
- Les activités de mentorat et de partage d'expériences ont-elles contribué à renforcer la confiance, le leadership et les capacités entrepreneuriales des bénéficiaires ?
- Les formations transversales (leadership, développement personnel, droits, entrepreneuriat...) ont-elles contribué au renforcement des capacités des bénéficiaires ?

### **Au niveau économique**

- Les AGR sont-elles effectivement lancées ?
- Les premières productions ont-elles débuté ?
- Les bénéficiaires disposent-elles des connaissances nécessaires pour gérer leurs activités ?
- Les bénéficiaires disposent-elles des conditions techniques, matérielles et organisationnelles nécessaires au développement de leurs AGR ?
- Les bénéficiaires disposent-elles d'une vision claire du développement futur de leur activité ?

### **Au niveau social**

- Le projet a-t-il renforcé la solidarité entre les bénéficiaires ?
- Les groupes constitués fonctionnent-ils de manière satisfaisante ?
- Le projet a-t-il favorisé l'empowerment des bénéficiaires en renforçant leur rôle et leur participation au sein de leur ménage et de leur communauté ?
- Les bénéficiaires sont-elles perçues différemment par leur entourage ?
- Les bénéficiaires se sentent-elles davantage capables d'inspirer, d'accompagner ou de conseiller d'autres femmes souhaitant développer une activité économique ?
- Les bénéficiaires commencent-elles à être reconnues comme des femmes inspirantes ou des modèles d'émancipation économique au sein de leur communauté ?

## **6.6 Durabilité**

Le cabinet appréciera les perspectives de pérennisation des résultats obtenus.

Les questions porteront notamment sur :

- Les bénéficiaires disposent-elles des compétences, des ressources et du niveau d'empowerment nécessaires pour poursuivre et développer leurs AGR de manière autonome et durable ?
- Les dispositifs d'accompagnement existants sont-ils suffisants pour garantir la poursuite des activités ?
- Les modèles économiques développés apparaissent-ils viables ?
- Les filières retenues offrent-elles des perspectives de développement ?
- Les risques susceptibles d'affecter la pérennité des AGR ont-ils été suffisamment anticipés ?

- Les bénéficiaires disposent-elles d'un accès aux services techniques (vétérinaires, apicoles, etc.) ?
- Les dynamiques collectives créées dans le cadre du projet pourront-elles être maintenues ?
- Les bénéficiaires disposent-elles d'une stratégie ou de débouchés pour la commercialisation de leurs produits ?
- Les enseignements issus de cette première année permettent-ils d'envisager la consolidation, l'adaptation ou la réplification de cette approche dans la région ?

### 6.7 Capitalisation des apprentissages

Au-delà de l'évaluation proprement dite, la mission devra permettre d'identifier les enseignements tirés de la première année de mise en œuvre.

À ce titre, le cabinet analysera notamment :

- Les principaux facteurs ayant favorisé la réussite du projet ;
- Les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre ;
- Les adaptations apportées par l'équipe projet ;
- Les innovations mises en œuvre ;
- Les bonnes pratiques identifiées ;
- Les effets inattendus, positifs ou négatifs, du projet ;
- Les enseignements susceptibles d'être reproduits dans d'autres territoires ;
- Les ajustements à prévoir pour renforcer l'efficacité de la seconde année du projet.
- Dans quelle mesure l'approche mise en œuvre a-t-elle contribué à renforcer l'empowerment et l'émancipation économique des bénéficiaires, et quels enseignements peuvent être tirés pour les prochaines phases du projet ?
- Dans quelle mesure les approches mises en œuvre par le projet se distinguent-elles ou rejoignent-elles les pratiques observées dans des initiatives similaires menées sur le territoire ?

### 7. Méthodologie attendue

Le cabinet retenu devra proposer une méthodologie rigoureuse, participative et adaptée au contexte du projet.

L'évaluation devra combiner des approches qualitatives et quantitatives afin de permettre une analyse approfondie des résultats obtenus.

La méthodologie proposée devra être validée par INSAF lors de la réunion de cadrage.

Sans être limitative, elle devra comprendre les étapes suivantes :

#### **a) Revue documentaire**

Le cabinet procédera à l'analyse des principaux documents du projet, notamment :

- Les documents du projet ;
- Le cadre logique ;
- Les conventions de financement ;
- Les rapports narratifs et financiers ;
- Les rapports de suivi ;
- Les rapports des consultants ;
- Les supports de formation ;
- Les outils de suivi-évaluation ;
- Les bases de données des bénéficiaires ;
- Tout autre document jugé utile à la mission.

#### **b) Entretiens individuels**

Le cabinet conduira des entretiens semi-directifs avec les principales parties prenantes du projet, notamment :

- Les membres du COMEX d'INSAF ;
- L'équipe de gestion/coordination du projet ;
- Les équipes opérationnelles ;
- Les formateurs/prestataires techniques ;
- Les partenaires institutionnels ;
- Les autorités locales.

#### **c) Focus groups**

Le cabinet organisera des discussions de groupe avec les bénéficiaires afin de recueillir leur appréciation sur la mise en œuvre du projet.

Des groupes distincts devront être organisés pour les bénéficiaires des filières élevage caprin et apiculture.

#### **d) Visites de terrain**

Le cabinet devra obligatoirement effectuer des visites dans les douars d'El Makhzen et d'Aït Ayoub afin :

- D'observer les AGR mises en place ;
- De visiter les chèvreseries et les ruchers ;
- D'apprécier les conditions de mise en œuvre des activités ;
- De rencontrer les bénéficiaires dans leur environnement.

Les visites de terrain constituent une composante essentielle de la mission.

#### **e) Études de cas**

Le cabinet réalisera plusieurs études de cas illustrant différents parcours de bénéficiaires (réussites, difficultés, facteurs explicatifs), afin d'enrichir l'analyse qualitative et de mettre en évidence les enseignements du projet.

### **8. Principes méthodologiques**

L'évaluation devra être conduite dans le respect des principes d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité. Elle reposera sur une approche participative, associant les principales parties prenantes du projet, tout en garantissant la confidentialité des informations recueillies et le respect des principes éthiques. Le cabinet veillera également à intégrer une approche sensible au genre et à prendre en compte les spécificités socioculturelles des zones d'intervention. L'ensemble des données collectées dans le cadre de la mission demeurera la propriété de l'Association INSAF.

### **9. Composition de l'équipe**

Le cabinet devra mobiliser une équipe disposant des compétences nécessaires à la réalisation de la mission.

L'équipe proposée devra justifier de compétences en :

- Évaluation de projets de développement ;
- Suivi-évaluation et méthodes de collecte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives ;
- Développement rural et activités génératrices de revenus ;
- Autonomisation économique des femmes ;
- Élevage caprin et/ou apiculture (un atout) ;
- Animation d'entretiens et de groupes de discussion.

Le cabinet devra être en mesure de conduire les investigations de terrain dans les langues comprises par les bénéficiaires. À ce titre, l'équipe mobilisée devra maîtriser l'arabe dialectal (darija) ou recourir à des enquêteurs maîtrisant cette langue. La connaissance de l'amazighe, parlée dans la zone d'intervention, constituera un atout. Par ailleurs, le français est la langue de rédaction des livrables, les échanges avec INSAF et la restitution des résultats de l'évaluation.

### **10. Responsabilités d'INSAF**

INSAF assurera notamment :

- La mise à disposition de la documentation du projet ;
- L'organisation de la réunion de cadrage et le suivi de la mission ;
- La mise en relation avec les bénéficiaires ;
- L'appui logistique pour les missions de terrain ;
- La facilitation des contacts avec les partenaires.

INSAF mettra à la disposition du cabinet retenu l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission, notamment les documents de projet, les rapports de suivi, les outils de gestion et toute autre documentation utile à l'évaluation.

INSAF n'interviendra toutefois pas dans l'analyse des données ni dans les conclusions de l'évaluation afin de préserver l'indépendance de la mission.

INSAF assurera le suivi de la mission, la validation des principaux livrables et l'organisation des réunions de cadrage et de restitution.

### **11. Offre technique**

Les cabinets intéressés devront transmettre une offre technique comprenant notamment :

- Une note de compréhension de la mission et méthodologie proposée ;
- Les outils envisagés ;
- Le calendrier détaillé ;
- La composition de l'équipe ;
- Les CV des experts ;
- Des références similaires réalisées au cours des cinq dernières années.

**Le dossier doit être adressé à : [operations.insaf@insaf.ma](mailto:operations.insaf@insaf.ma) avant le 12 juillet à midi.**

## **12. Offre financière**

L'offre financière devra être établie sur la base d'une mission de 18 jours-homme. Le cabinet est invité à proposer un coût journalier (HT et TTC, le cas échéant), comprenant l'ensemble des frais liés à la réalisation de la mission. Aucun frais supplémentaire (déplacements, hébergement, restauration, logistique ou autres) ne fera l'objet d'un remboursement distinct.

### **Critères d'évaluation des offres**

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Compréhension de la mission	15 %
Qualité de la méthodologie proposée	25 %
Pertinence des outils d'évaluation	10 %
Expérience du cabinet dans des missions similaires	20 %
Qualifications et expérience des experts proposés	20 %
Offre financière	10 %

## **13. Calendrier indicatif**

Étape	Période
Date limite de réception des offres	12 juillet à midi
Réunion de cadrage	Mi-juillet 2026
Collecte des données	Juillet – août 2026
Remise du rapport provisoire	Début septembre 2026
Restitution et remise du rapport final	Septembre 2026

## **14. Livrables attendus**

Le cabinet retenu produira les livrables suivants :

### **Livrable 1 : Note de cadrage**

Dans un délai de quelques jours après la réunion de lancement, le cabinet remettra une note de cadrage présentant notamment :

- La compréhension de la mission ;
- La méthodologie retenue ;
- Les outils de collecte des données ;
- Le plan d'échantillonnage ;
- Le calendrier détaillé de la mission.

Cette note devra être validée par INSAF avant le démarrage des travaux de terrain

### **Livrable 2 : Rapport provisoire d'évaluation**

À l'issue des travaux de terrain et de l'analyse des données, le cabinet remettra un rapport provisoire comprenant notamment :

- Une présentation de la méthodologie mise en œuvre ;
- Les constats et analyses par critère d'évaluation ;
- Les premiers résultats observés ;
- Les conclusions préliminaires ;
- Les recommandations.

Ce rapport fera l'objet d'une séance de restitution avec INSAF afin de recueillir les observations et commentaires.

### **Livrable 3 : Rapport final d'évaluation**

Le rapport final intégrera les observations formulées lors de la restitution et constituera la version définitive de l'évaluation. Il comprendra notamment :

- Un résumé exécutif ;
- Les principaux constats de l'évaluation ;
- Les conclusions ;
- Des recommandations opérationnelles et stratégiques pour la poursuite du projet ;
- Un benchmark succinct des approches similaires mises en œuvre dans la région ou dans des contextes comparables, mettant en évidence les bonnes pratiques et les enseignements utiles ;
- Une analyse des perspectives de pérennisation et de répliation de l'approche développée par le projet ;
- Des propositions de renforcement du dispositif de suivi-évaluation du projet, incluant, le cas échéant, des indicateurs de performance (KPI) et des outils de suivi adaptés aux prochaines phases de mise en œuvre.
- Un plan d'action synthétique hiérarchisant les recommandations selon leur niveau de priorité (court, moyen et long terme), les acteurs concernés et les échéances proposées.

\*\*Le rapport final sera remis en versions physique et électronique.